



MONDE

SUÈDE

Selon les statistiques provisoires publiées par l'Autorité suédoise pour l'environnement de travail, les déclarations de maladies professionnelles (MP) ont augmenté de 86 % en 2020 par rapport à 2019. Ces chiffres s'expliquent en grande partie par la pandémie en cours. Dans le domaine de la santé, des soins et des services sociaux, les MP déclarées ont augmenté de 308 %. Il s'agit notamment de pathologies dues à des facteurs chimiques et biologiques, dont l'infection au coronavirus. En revanche, d'autres MP causées par des facteurs organisationnels et sociaux, ergonomiques ou physiques, comme le bruit et les vibrations, ont diminué. L'Autorité signale par ailleurs avoir enregistré 24 accidents mortels, soit deux fois moins qu'en 2019, et un nombre d'accidents du travail légèrement en diminution en 2020 par rapport à 2019. Les données consolidées seront publiées en juin.

ALLEMAGNE

L'épidémie de Covid-19 a clairement impacté la sinistralité au travail en 2020. Ainsi, les accidents du travail (760 369) ont baissé de 12,8 % par rapport à 2019 et les accidents de trajet de 18,2 %. En revanche, les déclarations et les cas reconnus de maladies professionnelles (MP) sont nettement en hausse. « Les employés étaient moins mobiles, beaucoup étaient en chômage partiel ou en télétravail, c'est pourquoi le nombre d'accidents du travail a diminué », a déclaré le Dr Stefan Hussy, directeur général de la DGUV qui publie ces données provisoires. En ce qui concerne les MP, le nombre total de déclarations (105 759 cas) reçues en 2020 a augmenté de 32 % par rapport à 2019. Le nombre de cas reconnus (37 886) a augmenté de près de 109 %. Pour ce qui est des cas de Covid-19, 30 329 déclarations avaient été soumises au 31 décembre 2020.

MÉTRO

La qualité de l'air fait débat

La problématique de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines, comme le métro, revient fréquemment dans l'actualité. Si la santé des usagers est au cœur du débat, quid de celle des travailleurs ? Éléments de réponse avec Valérie Pernelet-Joly, cheffe d'unité d'évaluation des risques liés à l'air à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

TRAVAIL & SÉCURITÉ. Quels types de polluants trouve-t-on dans le métro ?

Valérie Pernelet-Joly. Le problème majeur des enceintes ferroviaires souterraines (EFS) en termes de pollution de l'air réside dans forte concentration massique de particules dans l'air, beaucoup plus importante qu'à l'extérieur en environnement urbain. Ce qui caractérise également cette pollution en particules, c'est sa richesse en fer, en carbone organique et carbone élémentaire. Cette composition s'explique par les sources d'émission: le système de freinage, les frottements entre les roues et les rails mais aussi l'usure des pneus pour les rames équipées de pneumatiques. À cela peut s'ajouter l'apport de particules en provenance de l'air extérieur puisque les systèmes d'aération et de ventilation captent dans le cœur urbain, lui-même pollué. On peut aussi retrouver de la silice cristalline sous forme de poussières dans l'air des EFS provenant des frottements et chocs sur les granulats siliceux des ballasts.

Quels sont les risques liés à cette mauvaise qualité de l'air ?

V. P.-J. Dans le cadre d'une expertise pilotée par l'Anses en 2015, nous avons conduit deux exercices pour évaluer ces risques pour les travailleurs. Tout d'abord, un exercice qualitatif en partant de l'immense littérature épidémiologique et toxicologique concernant les particules atmosphériques urbaines. Santé Publique France estime d'ailleurs que cette pollution de l'air ambiant est à l'origine d'environ 40 000 décès par an en France. En travaillant par analogie, avec des études resserrées sur les particules présentes dans les EFS, nous avons établi que la survenue d'effets cardiovasculaires et respiratoires liés à ces particules est tout à fait plausible. Ensuite, sur un plan quantitatif, nous nous sommes appuyés sur la seule étude disponible, et jugée robuste, qui a analysé les effets sur l'animal de l'exposition à des particules prélevées en EFS. Les résultats ont

montré, à court terme, une inflammation transitoire. En cas d'exposition répétée et à long terme, comme chez les travailleurs du métro, cette inflammation peut s'installer et devenir chronique et augmenter les risques d'inflammation des voies respiratoires avec, dans le temps, des effets plus graves comme l'apparition d'une bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO), de l'asthme...

Comment protéger les salariés de cette pollution ?

V. P.-J. Il y a environ 28 000 salariés, essentiellement franciliens, qui travaillent quotidiennement dans ces enceintes. Nos premières recommandations concernaient d'abord les travailleurs chargés de la maintenance qui, de par leurs activités comme le meulage de rail ou l'utilisation d'engins thermiques dans des lieux confinés, sont encore plus exposés à la pollution particulaire. Nos mesures ne touchaient pas tant le travail des salariés que leur environnement: remplacement des machines thermiques par de l'électrique par exemple, transfert de certains ateliers de maintenance en surface... Concernant la protection plus générale des salariés comme les conducteurs de rame, les agents de service ou encore les commerçants, nous avons recommandé d'améliorer de façon globale la ventilation, de ralentir si possible la vitesse en approche des stations pour éviter une remise en suspension des particules, d'amoindrir le freinage mécanique... Les pistes sont nombreuses. Concernant les seuils d'exposition, nous avons également recommandé de réviser les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) relatives aux poussières sans effets spécifiques (PSES) qui datent de... 1984 et qui sont très élevées. Ces éléments sont désormais entre les mains du ministère en charge du Travail. De plus, nous réalisons actuellement des travaux d'expertise afin de proposer des repères d'exposition pour les usagers du métro qui pourraient être utiles aux travailleurs. ■ **Propos recueillis par L. F.**